

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 21 juin 2024 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Dossier disciplinaire - Audition et décision

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas prononcer de sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur X.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal des séances du 30 et du 31/05/2024.

3. MP Achat matériel eau-vive - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat matériel eau-vive" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit O.D.C.I., à 6440 Froidchappelle pour le montant d'offre contrôlé de € 2.292,39 hors TVA ou € 2.773,79, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

4. MP Achat mousquetons – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "achat de 120 mousquetons" à la société Ets Wansart SA, à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre de € 1.218,00 HTVA ou € 1.473,78 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

5. MP Achat sous-couches thermiques - Eau-vive - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 35 sous-couches thermiques - Eau-vive" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Oasis plongée, à 4020 Liège pour le montant d'offre contrôlé de € 4.117,75 hors TVA ou € 4.982,48, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

6. Enlèvement de déchets médicaux – Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 288 fûts pour déchets médicaux de 50 L à la SA Vanheede Environmental Services à 8940 Geluwe pour un montant de € 7.418,00 hors TVA, soit € 8.975,78 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01.

7. MP Réalisation des inventaires amiante des différents postes - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-033 pour le marché "Réalisation des inventaires amiante des différents postes", dont le montant estimé s'élève à € 5.785,12 hors TVA ou € 7.000,00 TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/125-02.

8. MP Tenues de casernement - Accord-cadre - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-032 du marché "Tenues de casernement - Accord-cadre" dont le montant estimé et maximal s'élève à € 115.702,48 hors TVA ou € 140.000, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec la technique de l'accord-cadre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-05 et à inscrire au budget des exercices suivants.

9. MP Location, enlèvement de fûts et traitement de déchets médicaux - Accord-cadre - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-035 dont le montant estimé s'élève à € 66.115,68 hors TVA ou € 80.000 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01 et au budget des exercices suivants.

10. MP Entretien, compléments entretiens et réparations des véhicules légers - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-031 dont le montant estimé s'élève à € 82.644,62 hors TVA ou € 100.000,00, 21 % TVA comprise moyennant la condition suivante : diviser le marché en 3 lots, chaque lot reprenant les véhicules situés dans les casernes d'un même district ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-06 et à inscrire au budget des exercices suivants.

11. MP Achat de détecteurs incendie interconnectés - Accord-cadre - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-034 relatif au marché "Achat de détecteurs incendie interconnectés - Accord-cadre" et le montant estimé qui s'élève à € 12.396,68 hors TVA ou € 15.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) assorti de la technique de l'accord-cadre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3514/723-60 et à inscrire au budget des exercices suivants.

12. MP Achat PAFARI et formation - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique pour l'achat d'un parcours d'aisance au franchissement sous appareil respiratoire isolant (PAFARI) et de la formation des instructeurs, ainsi que le montant estimé qui s'élève à € 16.528,93 hors TVA ou € 20.000,00, 21 % TVA comprise. ; De passer ce marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; D'inviter la société MEPHYTEC à présenter une offre détaillée incluant les frais de livraison pour l'achat du matériel et un détail du prix de la formation ; De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire, article 351/744-51, et au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-17.

13. Procédure d'achats - Modifications

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver les modifications aux procédures internes d'achat et de délégation pour signature des bons de commande ; De valider le nouveau tableau de synthèse, qui annule et remplace le précédent, reprenant les procédures d'achats à l'ordinaire et à l'extraordinaire et la gestion des mandats de paiement à l'exercice ordinaire et extraordinaire, qui restera annexé à la présente décision.

14. Jeux inter-casernes - Demande d'autorisation et budget

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'organisation d'une compétition sportive inter-casernes par la zone le samedi 14 septembre 2024 ; D'approuver la location des infrastructures du Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant pour un montant estimé à 772,00 €, à engager au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-16.

15. Fin convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre fin à la convention d'opt-out avec le sergent professionnel X, du poste de secours de Dinant, à la date du 31 juillet 2024.

16. Fin convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre fin à la convention d'opt-out avec le sergent professionnel X, du poste de secours de Dinant, à la date du 31 juillet 2024.

17. Fin convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre fin à la convention d'opt-out avec le pompier professionnel X, du poste de secours de Dinant, à la date du 31 juillet 2024.

18. Démission volontaire secouriste-ambulancier non pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, secouriste-ambulancière non pompier volontaire au poste de secours de Ciney, à la date du 30 juin 2024.

19. Pompier volontaire - Intervention psycho-sociale - Suite

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du courrier de la DAS reçu le 19 avril 2024 concernant l'intervention psycho-sociale du pompier volontaire X ; De rappeler à Monsieur X et à la DAS la décision prise par le Collège le 26 mai 2023, d'inviter le Commandant de zone à fixer un entretien avec lui afin d'aplanir la situation et de faire un compte-rendu au Collège.

20. Litige officier volontaire - Suites

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du courrier de Maître Barthélemy daté du 13 juin 2024 dans le cadre de l'exécution du jugement du 28 mars 2024 à l'encontre du pompier X ; De donner une suite défavorable à la proposition de la partie adverse.

21. Engagement 2e agent sous art. 60 pour la Logistique - Approbation candidat et convention

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'engagement de Monsieur X sous contrat art. 60, pour le service Logistique, en collaboration avec le CPAS de Ciney ; De proposer son entrée en service le 1er juillet 2024.

22. Recrutement employé en prévention incendie – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Monsieur X, en tant qu'agent administratif en prévention incendie à temps plein les services administratifs de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 2 septembre 2024, au grade et barème D6, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

23. Rapport statistiques 1er trimestre 2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone prend connaissance du rapport trimestriel du Commandant pour le 1er trimestre 2024.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente f.f.
Christine POULIN

